

Sur Le Roy.^e Des S.^{rs} Sarrau, & Du Rove
intervenans au Bail Des Revenus D'Orange
à l'apport de leur conseil. 30. M. 84.

Son Altesse ayant vu les rôles examinés par les gens
de son Conseil & Finances la présente Roy.^e Son avis
est regardé à ce que les Officiers de l'Judicature d'Orange & d'
Monsieur de la Roche ne soient point receus de
recevoir les deniers, Enquoy que les Fermiers des Revenus de
ce Prince.^s d'Orange de leur achemer de leur payer
le prix de la terre de la Roche qui se finit
sauf que les Fermiers de Bureau de ces Domaines et
Finances à Orange auront à recevoir & examiner
le détail de ce qui se pourroit avoir presté de deniers
pour cause de non-jouissance & allégations, de quoy
S. M. n'est point à être informé par S.^r Sarrau.
Elle disposera sur le tout ainsi qu'elle verra
convenir en équité & justice. Fait à

1076.

le 17
re Anni
Pavie